

Règlement Administratif - Tarifs Standard

* Droit d'inscription:

Communauté des Tous Petits:	450 €
Maison des Enfants :	450 €
Primaires :	650 €
Secondaires :	650 €

Ces montants sont à payer dès la remise du formulaire d'inscription. La date de paiement détermine l'ordre d'inscription. Ils ne sont pas remboursables. Un reçu sera joint au contrat.

A partir de la deuxième année, ce montant sera à nouveau perçu pour confirmer l'inscription, mais sera déduit lors du montant total des frais scolaires.

* Contrat de scolarité:

Le contrat indique le tarif annuel ainsi que les dates de paiement. Les parents sont priés de signer ce contrat dans un délai de 2 semaines pour finaliser la procédure d'inscription.

Le contrat est un accord entre les parents et l'école. Les parents sont responsables du paiement des frais scolaires quelles que soient les dispositions prises avec leur employeur.

* Paiements:

Tous les paiements s'effectuent en Euros à la date due, indiquée sur la facture, à la KBC Bank, Markt 4, 3080 Tervuren:
BIC Code: KREDBEBB

International Montessori School Tervuren.
Compte n°: 434-5164481-11
IBAN: BE43 4345 1644 8111

International Montessori Children's Centre Sterrebeek.
Compte n°: 434-5181931-01
IBAN: BE43 4345 1819 3101

International Montessori Wezembeek-Oppem
Compte no: 734-0099509-93
IBAN: BE98 7340 0995 0993

International Montessori « Hof Kleinenberg »
Compte n° : 734-0236015-23
IBAN : BE92 7340 2360 1523

- * Frais bancaires:** Les paiements venant de l'étranger sont acceptés. Cependant les frais bancaires sont à charge des dépositaires.
- * Programmes disponibles:** Nous offrons une sélection de programmes variés pour la communauté des tous petits et la maison des enfants pour accommoder les schémas des familles différentes. Nous demandons que les familles choisissent un programme parmi ces options offertes qui convienne le mieux à leurs besoins. Nous ne sommes pas dans la disposition d'offrir des programmes sur mesure en dehors les programmes publiés.
- * Changement de programme:** Les enfants peuvent augmenter de programme pendant l'année scolaire. Les parents sont priés d'en discuter avec l'institutrice ou la directrice/directeur de l'école et communiquer la modification par courriel à l'administration.
- Puisque le nombre d'employé(e)s et différents infrastructures dépendent des ces engagements de programmes, une demande de diminution de programme est sous la réserve de l'avis de l'équipe administrative. La diminution du programme doit être admis par l'administration par courriel: montessori-admin@skynet.be.
- * Paiement tardif:** Quand le paiement n'est pas effectué dans les 4 semaines, un intérêt de 4% par mois sera ajouté au montant dû. Une charge administrative de €20 supplémentaire sera ajoutée pour chaque « lettre de rappel ».
- * Inscription en cours d'année:** Suivant les disponibilités, de nouvelles inscriptions sont acceptées en cours d'année. Sur demande le montant des frais de scolarités est calculé prorata.
- * Les frais de scolarité comprennent:** Pour la Communauté des tous petits et la Maison des Enfants :
- Le matériel journalier ainsi que le repas du midi pour les enfants qui restent toute la journée.
 - Les couches sont fournies par les parents.
 - Les excursions à la journée pour la Maison des Enfants.

Pour les primaires et le secondaire, sont inclus dans le tarif:

- Cours de piano, de guitare ou de violon
- Livres
- Le matériel scolaire,
- Le sport, ainsi que les trajets correspondants
- Le repas lors des jours « cuisine spéciale »
- Les excursions en rapport avec le curriculum

*** Remboursement en cas d'un départ anticipé**

Lorsqu'un enfant inscrit ou réinscrit, ne poursuit pas sa scolarité à l'école, une note écrite doit être remise avant le 15 juin. Quand l'annulation n'a pas été effectuée, les frais de scolarités entiers devront être payés.

Un remboursement des frais de scolarités pro rata sera effectué dans le cas où les parents seraient délocalisés à l'étranger en cours d'année. L'école requière une notification écrite avant la date du départ des parents et de l'employeur.

Le remboursement sera effectué selon la table du calendrier suivant :

Notification reçue:	Pour départ avant le:	Remboursement des frais annuel:
Au 15 juin	1 septembre	100%
Au 30 septembre	31 décembre	40%
Au 30 novembre	28 février	20%
Après 1 décembre	-	Aucun Remboursement

*** Bus scolaire:**

Les enfants qui ont entre 3 et 16 ans peuvent prendre le bus de l'école. Le service de bus est entièrement géré par l'école. Il y a un petit bus Mercedes et plusieurs minibus, tous munis de

ceintures de sécurité, le bus prend les enfants, si possible devant le domicile, et les conduit à l'école.

Le paiement s'effectue à base d'un recouvrement du coût annuel ou suivant un prorata lorsque les enfants commencent à prendre le bus en cours d'année.

Ces frais sont payables à l'avance et non remboursables.

Le tarif annuel sera déterminé en fonction de l'adresse des enfants. Les prix indiqués sont applicables quand plusieurs familles sont desservies dans leur région.

Zone A: Communes voisines

Zone B: Communes non voisines

Zone C: Autres communes

Zone D: service de bus spécial mis en place pour les familles dont les enfants fréquentent à la fois les sites de Rotselaerlaan, Tervuren et « Hof Kleinenberg », Woluwe (secondaire). Les étudiants qui sont déposés par leurs parents sur le site de Rotselaerlaan, seront transférés à Woluwe le matin et ramenés à Tervuren à la fin de la journée (heures à déterminer).